

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM., Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absente excusée : Annette CARTIER DUBOST, pouvoir à PA GIRARD, Laetitia DUFOUR pouvoir à M MERIGOT, Anthony FAYET pouvoir à C MOUILLER, Pierrick MURCIER pouvoir à C POMMIER

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 16 avril 2025

Secrétaire de séance : Véronique FILLION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250422-202526D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2025

2025-26 OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « ASPN BOULES »

Madame Céline POMMIER, Responsable de la commission « Vie associative », explique que la commune a reçu une demande de l'association « ASPN BOULES » pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer l'acquisition d'équipements vestimentaires pour les nouveaux licenciés du club.

La commission a étudié cette demande et les factures correspondantes. Elle propose aux membres du conseil municipal l'attribution d'une aide de 250 € à l'association ASPN BOULES afin d'atténuer le coût restant à sa charge.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- . entérine la proposition de subvention exceptionnelle de 250 € à l'ASPN BOULES ;
- . autorise M. le Maire à effectuer les écritures comptables pour le versement de cette aide.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme en mairie le 23 avril 2025.

Le Maire, Eric MARTIN

Véronique FILLION, secrétaire de séance,

